

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 janvier 2014

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1670)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 622

présenté par
M. Goldberg

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 87, après le mot :

« application »

insérer la référence :

« du 2° du I ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.